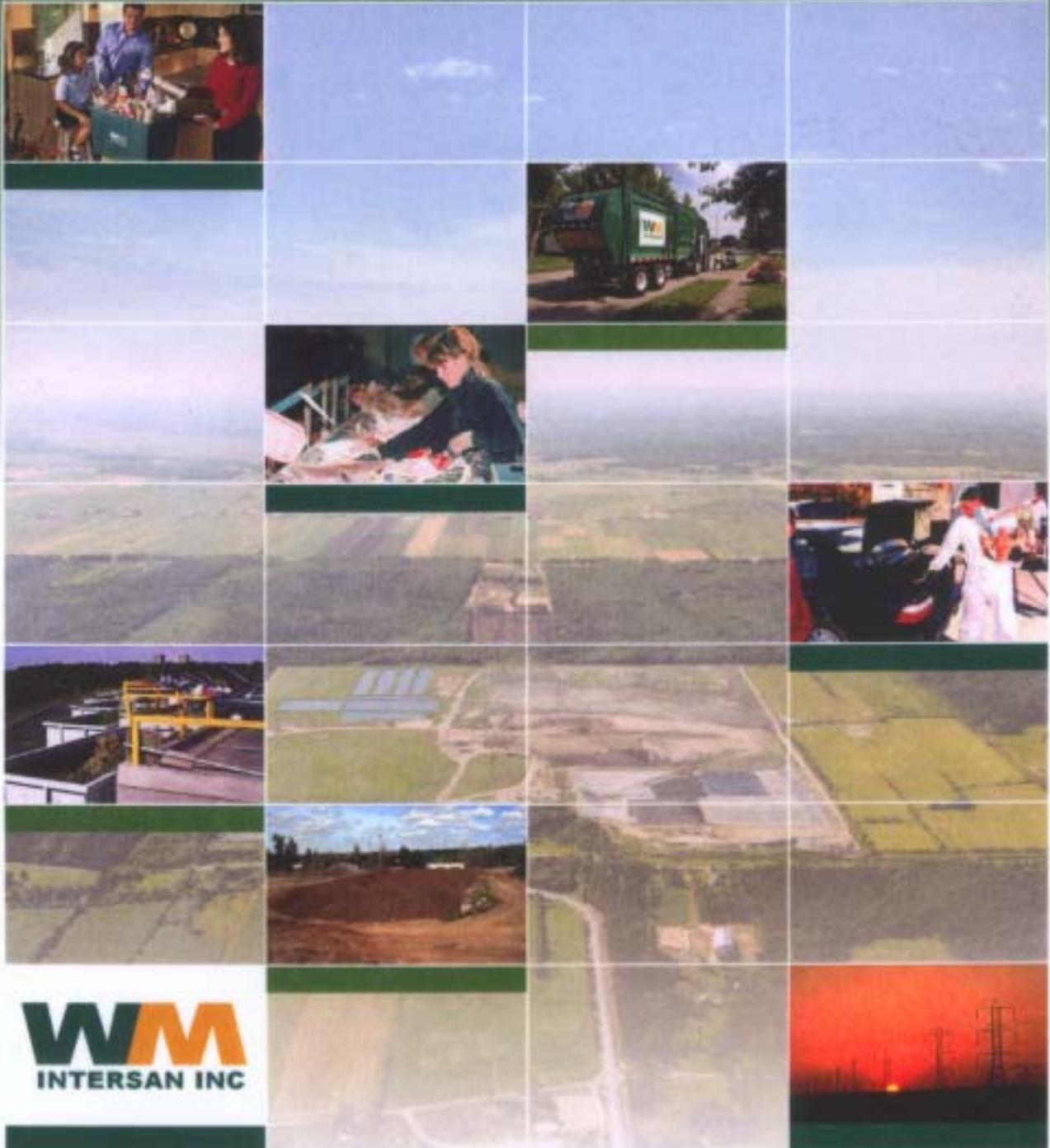


Projet de développement du bioréacteur - Centre de Valorisation
Environnementale des Résidus (CVER) de Sainte-Sophie
EXPERTISE AGROFORESTIÈRE



WM
INTERSAN INC

Rapport
(Avril 2003)





I:1196rf04.doc

**Projet de développement du bioréacteur - Centre de
Valorisation Environnementale des Résidus (CVER)
de Sainte-Sophie
EXPERTISE AGROFORESTIÈRE**

Rapport

Avril 2003



ÉQUIPE DE RÉALISATION

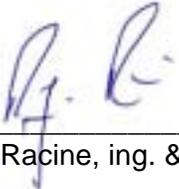
Données agricoles : Florent Olivier, tech.
Josée Bédard, agr.
Réjean Racine, ing. & agr.

Données forestières : David Fortin, tech. f.
Pierre-Yves Michon, ing. f.

Cartographie : Patrick Gravel, dess.

Traitement de texte : Lise Bélanger, sec.

Révision finale :
(7 avril 2003)



Réjean Racine, ing. & agr.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES FIGURES	iv
1. MANDAT ET NATURE DE LA DEMANDE.....	1-1
2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2-1
2.1 Demanderesse et propriétaire.....	2-1
2.2 Fiche technique du lot visé.....	2-1
3. MILIEU ENVIRONNANT	3-1
3.1 Données agricoles	3-1
3.1.1 Productions et revenus	3-1
3.1.2 Pédologie	3-10
3.1.3 Potentiel agricole	3-11
3.1.4 Résumé.....	3-12
3.2 Données forestières.....	3-12
3.2.1 Région forestière.....	3-12
3.2.2 Domaine climacique.....	3-13
3.2.3 Boisé environnant	3-13
3.2.4 Potentiel forestier	3-14
4. SUPERFICIE EN DEMANDE.....	4-1
4.1 Utilisation du sol.....	4-1
4.2 Pédologie.....	4-5
4.3 Potentiel agricole	4-5
4.4 Utilisation des terrains adjacents	4-6
5. MESURES DE MITIGATION.....	5-1
6. DISCUSSION EN FONCTION DE L'ARTICLE 61.1 DE LA LOI.....	6-1
7. IMPACTS DE LA DEMANDE	7-1
7.1 Impacts sur le potentiel agricole du lot visé et des lots avoisinants.....	7-1
7.2 Impacts sur les possibilités d'utilisation de la superficie visée à des fins agricoles	7-2
7.3 Impacts sur les activités agricoles existantes, leur développement et les possibilités d'utilisation agricole des terrains avoisinants.....	7-2

TABLE DES MATIÈRES
(SUITE)

7.3.1	Activités agricoles existantes	7-2
7.3.2	Développement des activités agricoles	7-3
7.3.3	Possibilités d'utilisation agricole des terrains avoisinants	7-4
7.4	Impacts sur les lois et règlements environnementaux.....	7-5
7.5	Sites alternatifs	7-6
7.6	Impacts sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	7-6
7.7	Impacts sur les ressources eau et sol.....	7-7
7.8	Impacts sur les propriétés foncières	7-7
8.	MESURES DE COMPENSATION.....	8-1

ANNEXES

ANNEXE A :	Utilisation du sol (zone d'étude)
ANNEXE B :	Pédologie (zone d'étude)
ANNEXE C :	Potentiel agricole (terminologie)
ANNEXE D :	Potentiel agricole (zone d'étude)
ANNEXE E :	Peuplements forestiers d'intérêt (zone d'étude)
ANNEXE F :	Résumé des données dendrométriques
ANNEXE G :	Potentiel forestier (terminologie)
ANNEXE H :	Potentiel forestier (zone d'étude)
ANNEXE I :	Décision de la CPTAQ (dossier # 166963)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1:	MRC de La Rivière-du-Nord - Principaux établissements de productions animales et principales cultures.....	3-3
Tableau 3.2:	MRC de Thérèse-De Blainville – Principaux établissements de productions animales et principales cultures.....	3-4
Tableau 3.3:	MRC de Mirabel - Principaux établissements de productions animales et principales cultures	3-5
Tableau 3.4:	Bilan des exploitations agricoles par production animale par municipalité	3-6
Tableau 3.5:	Bilan des productions végétales par municipalité	3-6
Tableau 3.6 :	Utilisation du sol - Zone d'étude.....	3-8
Tableau 3.7:	Types de sols – Zone d'étude	3-10
Tableau 3.8 :	Potentiel agricole des sols – Zone d'étude.....	3-11
Tableau 3.9:	Potentiel forestier des sols – Zone d'étude	3-15
Tableau 4.1:	Potentiel agricole des sols – Superficie visée	4-6

LISTE DES FIGURES

Figure 4.1: Utilisation du sol (superficie visée)..... 4-2

1. MANDAT ET NATURE DE LA DEMANDE

Dans le cadre du projet de développement du bioréacteur du Centre de Valorisation Environnementale des Résidus (CVER) de Sainte-Sophie, la compagnie Intersan inc. (Intersan) a mandaté notre firme dans le but de préparer une expertise agroforestière devant être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Commission) dans le cadre d'une demande concernant ce projet.

La demande vise l'utilisation non agricole d'une superficie de 65 ha sur le lot 1692617 du cadastre de la paroisse de Mirabel, dans la municipalité de Sainte-Sophie.

Cette expertise agroforestière comprend les points suivants :

- € renseignements généraux
- € milieu environnant
 - 4 données agricoles
 - 4 données forestières
- € superficie en demande
 - 4 utilisation du sol
 - 4 pédologie et potentiel agricole
 - 4 utilisation des terrains adjacents
- € mesures de mitigation
- € discussion en fonction de l'article 61.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (Loi)
- € impacts agricoles
- € mesures de compensation.

Ce rapport est déposé en appui à une requête adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vue d'obtenir une autorisation pour une utilisation à des fins non agricoles d'une partie du lot 1692617 du cadastre de Mirabel dans le cadre du « Projet de développement du bioréacteur du Centre de Valorisation Environnementale des Résidus (CVER) de Sainte-Sophie ».

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La présente section fournit les renseignements pertinents à la demande, tels que les coordonnées de la demanderesse et du propriétaire ainsi que la fiche technique du lot visé.

2.1 Demanderesse et propriétaire

Intersan inc.
 2535, 1^{re} Rue
 Sainte-Sophie (Québec)
 J5J 2R7
 Téléphone : (450) 438-5604
 1-800-267-1251

Responsable : M. Hubert Bourque, ing.

2.2 Fiche technique du lot visé

Lot :	1692617 (anciennement désigné par le lot 10-41, auparavant désigné comme les lots 10-34 et 10-11)
Cadastre :	Mirabel
Municipalité :	Sainte-Sophie
MRC :	La Rivière-du-Nord
Superficie en demande :	65 ha
Zone tampon :	11,02 ha
Zone d'exploitation :	53,98 ha

3. MILIEU ENVIRONNANT

Une zone d'étude a été délimitée afin de caractériser le milieu environnant. Elle couvre une superficie de 4 334 ha. Ses limites sont présentées aux annexes A, B, D, E et H.

3.1 Données agricoles

Les données présentées dans cette section proviennent des documents de référence suivants :

- € Statistique Canada – Recensement de l'agriculture 2001
- € Profil agricole de la région des Laurentides – MAPAQ – Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides – Juin 1999
- € Profil agricole de la MRC La Rivière-du Nord – MAPAQ – Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides – Août 1999
- € Profil agricole de la MRC Thérèse-De Blainville – MAPAQ – Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides – Août 1999
- € Profil agricole de la MRC Mirabel - MAPAQ – Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides – Août 1999

De façon générale, les données 2001 (Statistique Canada) sont utilisées, sauf aux endroits indiqués. Les données tirées des « Profil agricole » proviennent de Statistique Canada 1996.

3.1.1 Productions et revenus

Régional

La zone d'étude se situe dans la région des Laurentides et chevauche les MRC de La Rivière-du-Nord, de Thérèse-De Blainville et de Mirabel. Ces trois MRC sont caractérisées par une agriculture axée sur les productions animales et les grandes cultures.

Le secteur bioalimentaire de la région des Laurentides a généré, en 1996, environ 21 000 emplois. De ce nombre, 19 % proviennent directement de l'agriculture. L'industrie bioalimentaire a contribué à l'économie régionale dans les Laurentides avec près de 400 M \$ (5,6 % du PIB régional) et 10 % des emplois de la région. La région des Laurentides abrite 4,9 % des fermes du Québec, 3,6 % des superficies cultivées, 4,4 % des capitaux agricoles québécois et génère 3,2 % des revenus agricoles totaux.

Selon le dernier recensement de Statistique Canada (2001), on y retrouve 1 474 entreprises agricoles qui dépensent annuellement 173 M \$ pour générer des revenus agricoles totaux de 210,5 M \$ (excluant les ventes forestières) avec un capital agricole de 893 M \$. En 1996, les fermes occupaient 69 % de la zone agricole décrétee. Les exploitants agricoles sont propriétaires de 57 % des superficies en zone agricole tandis que 43 % de cette dernière appartiennent à des « non-agriculteurs ». Compte tenu du dynamisme économique du secteur agricole, les entreprises étaient obligées de louer 18 % des superficies qu'elles exploitent afin de combler leurs besoins en ressources.

À l'instar de la dynamique observée à travers le Québec, le nombre d'exploitations agricoles de la région diminue sans cesse (1 759 en 1996 et 1 474 en l'an 2001) tandis que les superficies moyennes exploitées par entreprise augmentent. Cette situation est principalement due au processus de consolidation des entreprises agricoles dans le but d'en accroître la rentabilité dans un contexte d'industrialisation du secteur bioalimentaire et de la mondialisation des marchés.

MRC de La Rivière-du-Nord

La MRC de La Rivière-du-Nord compte quelque 82 exploitations agricoles occupant une superficie de 4 089 ha. Ces exploitations agricoles dépensent environ 7,3 M \$ pour générer des revenus bruts d'environ 8,6 M \$ sur un capital agricole d'environ 30 M \$. L'agriculture se concentre plus particulièrement dans la plaine de Sainte-Sophie ainsi que dans les contreforts des Laurentides. La zone agricole n'occupe que 14 % du territoire.

TABLEAU 3.1: MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD - PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE PRODUCTIONS ANIMALES ET PRINCIPALES CULTURES

PRODUCTIONS ANIMALES	NOMBRE	CULTURES	ha
Bovines	18	Foin/Fourrages	636
Équestres	18	Maïs-grain	278
Porcines	11	Céréales	107
Avicoles	5		
Laitières	5		

Source : Statistique Canada 2001.

Au niveau des productions animales, les élevages sont assez diversifiés. On retrouve dix-huit (18) fermes bovines, dix-huit (18) fermes équestres, onze (11) fermes porcines, cinq (5) fermes avicoles et cinq (5) fermes laitières. Les principales cultures sont le foin et autres fourrages (636 ha), le maïs-grain (278 ha) et les céréales (107 ha). Les cultures abritées et les productions ornementales sont également présentes dans la MRC avec respectivement seize (16) et six (6) exploitations. Treize (13) fermes produisent des petits fruits et des légumes.

Entre 1981 et 1996, le taux d'occupation de la zone agricole est passé de 76 à 65 %.

MRC de Thérèse-De Blainville

La MRC de Thérèse-De Blainville compte quelque 99 exploitations agricoles totalisant 6 159 ha. Ces exploitations agricoles dépendent environ 12,2 M \$ pour générer des revenus bruts d'environ 15,2 M \$ avec un capital agricole d'environ 62 M \$. La zone agricole occupe 52 % du territoire. La plupart des exploitations agricoles se trouvent dans la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines où l'agriculture constitue l'activité économique prédominante.

TABLEAU 3.2: MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE – PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE PRODUCTIONS ANIMALES ET PRINCIPALES CULTURES

PRODUCTIONS ANIMALES	NOMBRE	CULTURES	ha
Laitières	10	Maïs-grain	996
Équestres	6	Céréales	812
Avicoles	4	Foin/Fourrages	730
Porcines	4		
Bovines	4		

Source : Statistique Canada 2001.

Les productions animales représentent 46 % des fermes sur le territoire. On y compte dix (10) fermes laitières, six (6) fermes équestres, quatre (4) fermes avicoles, quatre (4) fermes porcines et également quatre (4) fermes bovines. Les principales cultures sont le maïs-grain avec 996 ha suivi des céréales (812 ha) et du foin et autres fourragères (730 ha). On compte sur l'ensemble du territoire quelque 25 producteurs de petits fruits, 23 producteurs de légumes et 17 producteurs spécialisés en cultures abritées.

Entre 1981 et 1996, le taux d'occupation de la zone agricole est passé de 69 % à 82 %. Cette statistique montre le dynamisme agricole de la MRC et s'explique par la consolidation constante des entreprises et les productions végétales (fruits, légumes et céréales) qui sont en constante expansion tandis que le nombre d'entreprises orientées

principalement vers l'élevage diminue. Cette situation est attribuable à la proximité des marchés urbains et des consommateurs ainsi qu'au développement de l'agrotourisme.

MRC de Mirabel

Avec près de 87 % de son territoire en zone agricole, la MRC de Mirabel se démarque des deux MRC précédentes au niveau du nombre d'exploitations agricoles (407) et des superficies occupées par ces exploitations (30 569 ha). Ces exploitations agricoles dépensent environ 56 M \$ pour générer des revenus bruts d'environ 68 M \$ avec un capital agricole d'environ 292 M \$.

TABLEAU 3.3: MRC DE MIRABEL - PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE PRODUCTIONS ANIMALES ET PRINCIPALES CULTURES

PRODUCTIONS ANIMALES	NOMBRE	CULTURES	ha
Laitières	102	Foin/Fourrages	8 477
Équestres	82	Maïs-grain	5 701
Bovines	35	Soya	3 273
Porcines	11	Céréales	3 173
Avicoles	11		

Source : Statistique Canada 2001.

Les exploitations laitières dominent au niveau de la production animale avec 102 fermes suivies des fermes équestres (82), bovines (35), porcines (11) et avicoles (11). Les principales cultures sont le foin et les autres fourragères avec 8 477 ha, le maïs-grain (5 701 ha), le soya (3 273 ha) et les céréales (3 173 ha). On compte sur l'ensemble du territoire 48 exploitations spécialisées en cultures abritées, 60 producteurs de légumes, 47 producteurs de petits fruits et 11 producteurs horticoles.

Entre 1981 et 1996, le taux d'occupation est passé de 58 % à 73 %. Ceci s'explique en bonne partie par le fait que le gouvernement

fédéral a revendu 32 000 ha et loué approximativement 4 500 ha des 39 000 ha expropriés vers les années soixante pour la construction de l'aéroport de Mirabel.

Municipal

Le site visé par la demande est situé dans la municipalité de Sainte-Sophie alors que la zone d'étude recoupe les municipalités de Sainte-Sophie, de Saint-Jérôme, de Sainte-Anne-des-Plaines et de Mirabel. Les tableaux ci-après (3.4 et 3.5) font le bilan des exploitations agricoles dans les municipalités concernées.

TABLEAU 3.4: BILAN DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR PRODUCTION ANIMALE PAR MUNICIPALITÉ

PRODUCTION	NOMBRE D'EXPLOITATIONS			
	SAINTE-SOPHIE	SAINT-JÉRÔME ⁽¹⁾	SAINTE-ANNE-DES-PLAINES	MIRABEL
Laitière	1	n.d.	9	102
Bovine	7	n.d.	4	35
Porcine	6	n.d.	3	11
Avicole	4	n.d.	4	8
Équestre	7	n.d.	5	82
Autres animaux	5	n.d.	15	36

Source : Statistique Canada 2001.

n.d. = non disponible

⁽¹⁾ Voir texte sur Saint-Jérôme (page 3-7).

TABLEAU 3.5: BILAN DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES PAR MUNICIPALITÉ

PRODUCTION	(NOMBRE D'EXPLOITATIONS) SUPERFICIE ha			
	SAINTE-SOPHIE	SAINT-JÉRÔME ⁽¹⁾	SAINTE-ANNE-DES-PLAINES	MIRABEL
Grandes cultures et foin	n.d. ⁽²⁾	n.d.	1 498	20 678
Cultures abritées	(8) 2,4	n.d.	(8) 1,1	(48) 17,8
Horticulture ornementale	(2) n.d. ⁽²⁾	n.d.	0	(11) 35
Légumes	0	n.d.	(13) 190	(60) 595
Petits fruits	(2) n.d. ⁽²⁾	n.d.	(17) 93	(47) 263

Source : Statistique Canada 2001.

n.d. = non disponible

⁽¹⁾ Voir texte sur Saint-Jérôme (page 3-7).

⁽²⁾ Non disponible compte tenu du peu de fermes (confidentialité).

Saint-Jérôme (MRC de La Rivière-du-Nord)

Avant sa fusion avec les municipalités de Bellefeuille, Lafontaine et Saint-Antoine, Saint-Jérôme n'avait aucune exploitation agricole sur son territoire. Depuis la fusion, elle en compte maintenant 20 (animales et végétales) qui sont toutes localisées dans « l'arrondissement » Bellefeuille. Les données pour chaque production ne sont cependant pas disponibles dans Statistique Canada.

Mirabel (MRC de Mirabel)

Les données pour la ville de Mirabel sont les mêmes que pour la MRC (les limites étant les mêmes) et ont été présentées précédemment.

Sainte-Anne-des-Plaines (MRC de Thérèse-De Blainville)

La municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines est la plus agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville avec 74 % des entreprises agricoles (1996). Près de 92 % de son territoire est en zone agricole. On y dénombre neuf (9) fermes laitières, cinq (5) fermes équestres, quatre (4) fermes bovines, quatre (4) fermes avicoles. Les grandes cultures et le foin comptent pour 1 500 ha. Les légumes et les petits fruits sont en expansion avec respectivement 13 exploitations (190 ha) et 17 exploitations (93 ha).

Sainte-Sophie (MRC de La Rivière-du-Nord)

Le site et l'agrandissement prévu sont localisés dans la municipalité de Sainte-Sophie. Selon Statistique Canada, on y retrouve majoritairement des exploitations équestres (7), bovines (7) et porcines (6). La municipalité compte en réalité beaucoup plus de fermes équestres mais elles ne sont pas toutes inscrites dans Statistique Canada. Les terres en culture couvrent une superficie de 811 ha, ce qui est relativement faible par rapport à Mirabel par

exemple. La municipalité de Sainte-Sophie est plutôt axée sur l'élevage que sur la culture, compte tenu des sols de plus faibles potentiels agricoles.

Local (zone d'étude)

La figure de l'annexe A montre l'utilisation actuelle du sol à l'intérieur de la zone d'étude suite à un inventaire réalisé au cours de l'été 2002. Ce plan montre les bâtiments (agricoles, résidentiels, commerciaux) ainsi que les cultures présents. L'utilisation du sol est divisée en cinq grandes catégories :

- € grandes cultures (céréales, maïs, soya)
- € horticulture (légumes, fruits, gazon)
- € foin et pâturages
- € boisés
- € friche.

Le tableau 3.6 vient préciser l'utilisation du sol à l'intérieur de la zone d'étude.

TABLEAU 3.6 : UTILISATION DU SOL - ZONE D'ÉTUDE

UTILISATION DU SOL	ZONE D'ÉTUDE		SUPERFICIE VISÉE DU BIORÉACTEUR	
	(ha)	(%)	(ha)	(%)
Grandes cultures	584 ⁽¹⁾	13	-	-
Foin et pâturages	346	8	-	-
Horticulture	152	4	-	-
Boisés	2 050	47	21	32
Friche	202	5	44	68
Coupe totale	182	4	-	-
Autres ⁽²⁾	814	19	-	-
TOTAL	4 334	100	65	100

⁽¹⁾ Incluant – 50 ha nouvellement défrichés (2002) mais encore non utilisés à des fins agricoles.

⁽²⁾ Sablières, carrière, cimetière d'automobiles, résidentiel, espace occupé par les bâtiments de ferme.

Comme on peut le constater sur la carte de l'annexe A ainsi qu'au tableau 3.6, mis à part la partie sud-est de la zone d'étude où se concentre la présence de terres utilisées à des fins agricoles intensives (portion de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines où l'on retrouve la présence d'argile Sainte-Rosalie (annexe B), avec potentiel agricole de classe 2 (annexe D)), la majorité de la zone d'étude est boisée (2 050 ha; 47 %). Au niveau de la route 158 (boulevard Sainte-Sophie), de la 1^{ère} Rue, de la 2^e Rue et du rang Sainte-Marguerite, ces espaces boisés sont entrecoupés de terres en culture et en friche.

Le secteur entourant le site actuel et l'agrandissement prévu au nord-est, à l'est et au sud est quant à lui presque exclusivement boisé. Les données forestières sont présentées à la section 3.2.

Tel que mentionné précédemment, les sols en culture se retrouvent principalement au sud-est du site visé (à Sainte-Anne-des-Plaines) où l'agriculture s'y pratique de façon intensive (712 ha sur 1 082 ha; 66 %). Pour ce qui est des superficies en culture, les grandes cultures (maïs, céréales et soya) sont majoritaires (13 % de la zone d'étude). Par la suite, on retrouve le foin et les pâturages (8 % de la zone d'étude) et l'horticulture (4 % de la zone d'étude).

Les exploitations avicoles et équestres sont très présentes dans la zone d'étude et ce, principalement le long de la 1^{ère} Rue et de la 2^e Rue à Sainte-Sophie. À l'intérieur de la zone d'étude, on dénombre vingt-deux (22) emplacements équestres, dix (10) emplacements avicoles, un (1) emplacement porcin et un (1) emplacement de bovins de boucherie. Un emplacement peut contenir plus d'un bâtiment et plusieurs emplacements peuvent appartenir à la même exploitation agricole.

3.1.2 Pédologie

Selon la figure de l'annexe B (qui reproduit les limites des types de sols en présence selon la carte pédologique la plus récente des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Terrebonne (Paul-G. Lajoie, 1960)), une partie importante des sols de la zone d'étude correspond à des sables fins et très fins (Saint-Jude, Uplands et Achigan; 55 %) où le drainage varie de mauvais et imparfait à bon. Les séries de sols rencontrés dans la zone ainsi que leurs superficies respectives sont présentées au tableau suivant.

TABLEAU 3.7: TYPES DE SOLS – ZONE D'ÉTUDE

TYPES DE SOLS	SUPERFICIE ha (%)
Terre franche sableuse rocheuse Saint-Colomban	84 (1,9)
Terre franche sableuse fine Piedmont et terre franche limoneuse et terre franche limono-argileuse Pontiac	23 (0,5)
Terre franche argileuse Sainte-Rosalie	82 (1,9)
Sable très fin Achigan	296 (6,8)
Sable fin Uplands et sable fin Saint-Jude	48 (1,1)
Sable fin Saint-Jude	450 (10,4)
Sable fin Uplands	49 (1,1)
Sable limoneux Vaudreuil	343 (7,9)
Terrain marécageux	3 (0,1)
Terre franche mince Saint-Bernard	29 (0,7)
Sable limoneux Saint-Damase	106 (2,4)
Terre franche argileuse Sainte-Rosalie et terre franche sableuse Courval	68 (1,6)
Terre franche Saint-Bernard	132 (3,0)
Terre franche sablo-caillouteuse Saint-Faustin et terre franche mince Saint-Bernard	175 (4,0)
Terre franche mince Saint-Bernard et terre franche Farmington	69 (1,6)
Argile Sainte-Rosalie et sable très fin Saint-Thomas	51 (1,2)
Sable fin Uplands et sable fin Saint-Jude et terrain marécageux	1 563 (36,1)
Argile et terre franche argileuse Laplaine et argile Sainte-Rosalie	22 (0,5)
Argile Rideau et sable limoneux Saint-Damase	60 (1,4)
Argile Sainte-Rosalie	681 (15,7)
TOTAL	4 334 (100,0)

3.1.3 Potentiel agricole

Les données présentées dans cette section proviennent de la carte « Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole » de la Direction générale de la recherche et de l'enseignement – Service de recherche en sols – Gouvernement du Québec – Ministère de l'Agriculture – carte # 31 H/13 (échelle 1 :50 000). On retrouve en annexe C les explications concernant la terminologie utilisée.

La carte de l'annexe D montre les différentes classes de potentiels agricoles pour la zone d'étude.

Le tableau 3.8 ci-après indique la répartition des classes de potentiel agricole des sols rencontrés à l'intérieur de la zone d'étude.

TABLEAU 3.8 : POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS – ZONE D'ÉTUDE

CLASSE DE POTENTIEL	LIMITATIONS	SUPERFICIE ha (%)
ZONE D'ÉTUDE		
2	Excès d'humidité	689 (16)
3	Excès d'humidité Basse fertilité Pierrosité élevée Topographie défavorable	1 450 (33)
4	Manque d'humidité Basse fertilité	1 848 (43)
5	Excès d'humidité Pierrosité élevée	245 (6)
7	Topographie défavorable Pierrosité élevée Présence de roc	102 (2)
TOTAL		4 334 (100)

La majeure partie des sols de la zone d'étude est composée de sables fins. Les classes de potentiel agricole caractérisant ces sols (voir figure 4.3) correspondent majoritairement (76 %) aux classes de potentiel 4 et 3. Les sols de classe 2 occupent quant à eux 16 % de la zone d'étude et les sols de classes 5 et 7 se retrouvent sur 8 % de celle-ci.

3.1.4 Résumé

En résumé, l'agriculture occupe une place importante dans la région des Laurentides. À l'intérieur de la zone d'étude le dynamisme est cependant moindre compte tenu notamment de la présence de sols plus sableux et moins propices à la culture, sauf pour le secteur sud-est.

D'ailleurs, comme le mentionnait la Commission dans sa décision au dossier 166963 (annexe I) concernant le premier agrandissement de ce site, « les lots visés font partie d'un secteur peu dynamique sur le plan agricole », « les sols dominants dans ce secteur sont naturellement sablonneux et limités sur le plan agricole par des contraintes de fertilité et de drainage », « les lots visés font partie d'un milieu déjà perturbé par l'exploitation d'une carrière, de sablières et d'un site d'enfouissement ».

3.2 Données forestières

3.2.1 Région forestière

D'après « Arbres indigènes du Canada » - R.C. Hosie (1975), la zone d'étude est située dans la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Cette région renferme des essences très variées dont les plus communes sont l'érable à sucre (*Acer saccharum*), l'érable rouge (*Acer rubrum*), le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*), l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*), le tilleul américain (*Tilia americana*), le frêne rouge (*Fraxinus pensylvanica*), le chêne blanc (*Quercus alba*) et le noyer cendré (*Juglans cinerea*). Parmi les résineux les plus communs, on retrouve le pin blanc (*Pinus strobus*), le pin rouge (*Pinus rubrum*) et la pruche (*Tsuga canadensis*). Dans la vallée fluviale, il n'est pas rare de rencontrer de l'érable argenté (*Acer saccharinum*) alors que le frêne noir (*Fraxinus nigra*) est souvent présent dans les dépressions mal drainées.

3.2.2 Domaine climacique

D'après la carte intitulée « Les régions écologiques du Québec méridional » produite par le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) en 1985, la zone d'étude fait partie du domaine climacique de l'érablière à tilleul et de l'érablière à bouleau jaune et plus précisément dans la région écologique 2b (Lac Saint-Pierre). Cette région écologique est principalement caractérisée par la présence d'érablières rouges et parfois d'érablières à tilleul sur des dépôts sableux ainsi que par la présence possible de frênes rouges sur des stations hydriques.

3.2.3 Boisé environnant

Les données relatives à la zone d'étude proviennent de la carte écoforestière la plus récente couvrant le secteur (31 H/13 S.O., 2002). Il est à noter que cette carte est préliminaire. La carte forestière datant de 1984 a également été consultée tout comme les mises à jour des photographies aériennes de 1997. Le tout a été validé par la suite par des visites au terrain.

La zone d'étude renferme principalement des peuplements forestiers de faible intérêt. Les quelques peuplements d'intérêt se limitent à des plantations, des érablières exploitées et des érablières au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (Loi). Au sens de cette loi, une érablière est « un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de quatre hectares ». De plus, « est présumé propice à la production de sirop d'érable un peuplement forestier identifié par les symboles ER, ERFI, ERFT, ERBB, ERBJ ou ERO sur les cartes d'inventaire forestier du ministère des Ressources naturelles ». Les plantations ainsi que les érablières exploitables sont localisées à l'annexe E.

En général, les boisés dans la zone d'étude sont constitués de peuplements de feuillus intolérants accompagnés de résineux. L'âge moyen des peuplements est d'environ 60 ans. On retrouve également beaucoup de secteurs en friche (arbustive et arborescente) provenant très probablement de terres agricoles abandonnées. Les peuplements d'érable rouge accompagnés de résineux sont quant à eux fréquents dans les secteurs humides de la zone d'étude.

Les peuplements d'intérêt sont en fait les plantations de résineux (épinette, pin) et les érablières. Il n'y a aucune exploitation commerciale et aucune érablière exploitée à l'intérieur de la zone d'étude. Les érablières exploitables sont pour leur part principalement composées d'érables à sucre également à plus de 50 % ou bien d'érables rouges à plus de 50 %. L'âge moyen de ces peuplements est également d'environ 70 ans. Les érablières exploitables au sens de la Loi sont peu nombreuses à l'intérieur de la zone d'étude et se retrouvent principalement dans sa partie ouest. Deux érablières sont situées à proximité du site visé sans toutefois être touchées par le projet.

Les plantations, quant à elles, occupent la partie centrale de la zone d'étude. Il s'agit pour la plupart de plantations de pins et d'épinettes d'une trentaine d'années. Toutefois, aucune plantation n'est touchée par l'agrandissement du site.

Aucun verger à graines n'a été identifié à l'intérieur de la zone d'étude.

3.2.4 Potentiel forestier

Les données concernant les potentiels forestiers des sols sont tirées de la carte 31-H-13 (échelle 1 :50 000) du Service de la recherche, du ministère des Terres et Forêts du Québec. On retrouve en annexe G les explications concernant la terminologie utilisée.

Comme on peut le constater à l'annexe H qui reproduit les limites de la carte de potentiel forestier, les sols de la zone d'étude sont majoritairement de classes 2 et 3 (92 %) et les principales limitations sont l'excès ou le manque d'humidité (dépendant des secteurs) et la basse fertilité. Ces sols sont propices au pin blanc, au pin rouge, à l'érable rouge, au sapin, à l'érable à sucre et au tilleul. Le tableau 3.9 vient préciser les superficies occupées par les différentes classes de potentiel à l'intérieur de la zone d'étude et de la superficie visée.

TABLEAU 3.9: POTENTIEL FORESTIER DES SOLS – ZONE D'ÉTUDE

CLASSE DE POTENTIEL	LIMITATIONS	SUPERFICIE ha (%)
1	-	36 (1)
2	Manque d'humidité Basse fertilité Inondation Excès d'humidité	1 820 (42)
3	Excès d'humidité Manque d'humidité Basse fertilité Climat	2 167 (50)
4	Excès d'humidité Basse fertilité	311 (7)
TOTAL :		4 334 (100)

4. SUPERFICIE EN DEMANDE

4.1 Utilisation du sol

Les espaces boisés occupent 32 % (21 ha) de la superficie visée et le reste (68 %; 44 ha) est en friche. Selon la carte d'inventaire forestier la plus récente, aucun peuplement forestier ne peut être considéré comme une érablière au sens de la *Loi*.

Inventaire forestier

Un inventaire forestier a été réalisé afin d'évaluer de façon plus précise les caractéristiques forestières des superficies boisées à l'intérieur de la superficie visée. La méthode utilisée pour cet inventaire est celle des parcelles échantillons à rayon variable réalisées avec un prisme de facteur 2. Comme on peut le constater à la figure 4.1, sept peuplements forestiers couvrent la superficie visée.

Un résumé des données dendrométriques est présenté à l'annexe F.

Peuplement 1

D'une superficie de 2,0 ha, le peuplement 1 est principalement composé de pins blancs (82 %) et d'érables rouges (13 %). De qualité et de densité moyennes, ce peuplement, d'une hauteur moyenne d'environ 20 m et d'un diamètre moyen d'environ 30 cm, est situé sur des sols dont le drainage est moyen (présence de secteurs humides).

Ce peuplement, que ce soit actuellement ou à court terme (cinq ans) ne possède aucun potentiel acéricole. Ce potentiel pourra augmenter à 30 entailles/ha à moyen terme (quinze ans).

Peuplement 2

D'une superficie de 2,2 ha, le peuplement 2 est presque essentiellement composé d'érables rouges (95 %). La hauteur moyenne du peuplement est de 15 m alors que le diamètre moyen des tiges est de 20 cm. La densité et le drainage peuvent être qualifiés de moyens. Ce peuplement provient d'un rejet de souche. Les entailles ne pourraient être toutes conservées si une exploitation acéricole était visée.

Le potentiel acéricole actuel est de 25 entailles/ha. Il pourrait être augmenté jusqu'à 65 à court terme (cinq ans) et 145 à moyen terme (quinze ans).

Peuplement 3

Le peuplement 3 possède une superficie de 6,0 ha et est principalement composé de mélèzes laricins (48 %), de bouleaux gris (24 %) et d'érables rouges (24 %). La qualité de ce peuplement est faible et le drainage moyen. La hauteur moyenne des tiges est de 11 m et le diamètre moyen de 16 cm.

Ce peuplement ne possède actuellement aucun potentiel acéricole. Il en sera de même également à court (cinq ans) et moyen termes (quinze ans).

Peuplement 4

D'une superficie de 1,0 ha, le peuplement 4 est principalement composé de pins blancs (58 %), d'épinettes blanches (11 %), de cèdres (11 %), d'érables rouges (11 %) et de peupliers faux-trembles (4 %). De bonne qualité, ce peuplement repose sur des sols ayant un bon drainage. La hauteur moyenne est de 20 m et le diamètre moyen des tiges de 34 cm.

Compte tenu du faible diamètre des tiges d'érables rouges, ce peuplement ne possède actuellement aucun potentiel acéricole. Il en sera également de même à court (cinq ans) et moyen termes (quinze ans).

Peuplement 5

Le peuplement 5, d'une superficie de 4,2 ha, est principalement composé de mélèzes laricins (65 %), de peupliers faux-trembles (24 %) et de pins blancs (6 %). De bonne qualité, ce peuplement est situé sur des sols dont le drainage est faible. La hauteur moyenne des tiges est de 15 m alors que le diamètre moyen est de 14 cm.

Ce peuplement ne possède actuellement aucun potentiel acéricole et il en sera également de même à court (cinq ans) et moyen termes (quinze ans).

Peuplement 6

D'une superficie de 4,4 ha, le peuplement 6 correspond à une plantation de pins sylvestres d'une trentaine d'années. De faible qualité, ce peuplement repose sur des sols bien drainés. Le diamètre moyen des tiges est d'environ 10 cm tandis que la hauteur moyenne est d'environ 7 m.

Ce peuplement ne possède évidemment aucun potentiel acéricole.

Peuplement 7

D'une superficie de 1,2 ha, le peuplement 7 est principalement composé de pins sylvestres (48 %), de peupliers faux-trembles (38 %) et de mélèzes laricins (9 %). De faible qualité, ce peuplement est situé sur des sols à drainage moyen. La hauteur des tiges est d'environ 15 m alors que le diamètre moyen est d'environ 16 cm.

Ce peuplement ne possède actuellement aucun potentiel acéricole et il en sera également de même à court (cinq ans) et moyen termes (quinze ans).

Conclusion

En conclusion, il ressort que les peuplements forestiers rencontrés sur la superficie visée ne peuvent être considérés comme une érablière au sens de la Loi, ceci étant démontré tant au niveau des cartes d'inventaire forestier que de l'inventaire réalisé sur place.

4.2 Pédologie

Selon la carte pédologique, les sols se trouvant dans la superficie visée font partie des séries Saint-Jude (J) (29 ha; 45 %) et d'une association des séries Saint-Jude (J) et Uplands (Up) (36 ha; 55 %). La carte mentionne également la présence de terrains marécageux. La figure de l'annexe B présente, entre autres, les limites de ces deux séries de sols à l'intérieur de la superficie visée. L'étude pédologique mentionne que ces sols sont des sables fins dont l'égouttement est imparfait et mauvais. Les rendements des grandes cultures sont généralement pauvres et peu profitables sur de tels sols en l'absence d'apports importants de fertilisants.

4.3 Potentiel agricole

Comme on peut le constater à la carte de l'annexe D, la portion nord-ouest de la superficie visée (29 ha; 45 %), correspondant au sable fin Saint-Jude (J) (annexe B), possède un potentiel agricole de classe 3, avec comme principales limitations la basse fertilité et l'excès d'humidité. La portion sud-est (36 ha; 55 %) correspondant à l'association de sables Saint-Jude (J) et Uplands (UP) (avec terrains marécageux) possède un potentiel agricole de classes 4 (90 %) et 5 (10 %) avec comme principales limitations la basse fertilité ainsi que le manque et l'excès d'humidité dépendant des secteurs.

Le tableau 4.1 résume les différentes proportions.

TABLEAU 4.1: POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS – SUPERFICIE VISÉE

CLASSE DE POTENTIEL	LIMITATIONS	SUPERFICIE ha (%)
SUPERFICIE VISÉE		
3	Excès d'humidité Basse fertilité	29 (45)
4	Manque d'humidité Basse fertilité Excès d'humidité	32 (50)
5	Excès d'humidité	4 (5)
TOTAL		65 (100)

4.4 Utilisation des terrains adjacents

Au nord-ouest : zone tampon de 50 m (bois); 1^{re} Rue; milieu boisé et culture;

Au sud-est : zone tampon de 50 m (bois et friche); milieu boisé;

Au nord-est : site et bioréacteur existants;

Au sud-ouest : zone tampon de 50 m; milieu boisé et friche.

5. MESURES DE MITIGATION

Les mesures de mitigation suivantes sont prévues afin de réduire les impacts de la demande sur l'agriculture :

- € Une zone tampon d'un minimum de 50 m sera maintenue entre l'aire d'exploitation et les terrains voisins, c'est-à-dire au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est (voir figure 2.1).
- € Le sol arable sera décapé, mis de côté pour être réutilisé lors de la remise en état du site afin de favoriser l'implantation d'un couvert végétal.
- € Les infrastructures des cellules incluront un système d'imperméabilisation à double membrane auquel s'ajoute un niveau de protection additionnel constitué d'une couche de bentonite et un système de captage et de recirculation du lixiviat.
- € Lorsque le site aura atteint sa hauteur maximale, le recouvrement final sera imperméable. Pendant et après les travaux, un système de drainage des eaux de ruissellement sera mis en place pour éviter que les eaux de drainage n'entrent en contact avec les matières résiduelles.
- € Un système de collecte, d'évacuation et de valorisation des biogaz sera implanté.

Des mesures de compensation sont également prévues et présentées à la section 8.

6. DISCUSSION EN FONCTION DE L'ARTICLE 61.1 DE LA LOI

Lorsqu'une demande porte sur une autorisation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, le demandeur doit d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande.

Par espace approprié disponible, on entend une superficie vacante où le type d'utilisation recherché est permis par le règlement de zonage de la municipalité et, le cas échéant, par les mesures de contrôle intérimaire.

Cet article de la Loi ne s'applique pas dans le présent dossier étant donné que la demande vise l'agrandissement d'une utilisation non agricole déjà existante et non pas une nouvelle utilisation à des fins autres qu'agricoles.

7. IMPACTS DE LA DEMANDE

Cette section vise à évaluer les impacts sur l'agriculture et le milieu agricole environnant du projet en fonction des paragraphes 1 à 8 du deuxième alinéa de l'article 62 de la Loi. Cette évaluation des impacts tient compte des mesures de mitigation prévues à la section 5.

7.1 Impacts sur le potentiel agricole du lot visé et des lots avoisinants

La superficie en demande et le secteur environnant reposent sur des sols sableux (sables fins Saint-Jude et Uplands) ayant majoritairement des potentiels agricoles de classes 4 et 5. Les sols où l'on retrouve du sable fin Saint-Jude (comme pour la partie nord-ouest de la demande) sont peu utilisés à des fins agricoles. La très grande majorité des sols où l'on retrouve l'association des sables fins Saint-Jude et Uplands (comme pour la partie sud-est de la demande) n'est quant à elle à peu près pas utilisée à des fins agricoles, sauf pour quelques parcelles isolées.

Ainsi, malgré le fait que l'on retrouve en théorie sur la superficie en demande une bonne proportion de sols de classes 3 et 4, il reste qu'en pratique il s'agit de sols moins propices à la culture, l'utilisation qui en est faite dans le secteur le démontrant bien.

La Commission l'avait d'ailleurs reconnu au dossier # 166963 en mentionnant que les sols dominants dans ce secteur sont naturellement vallonnés et limités sur le plan agricole par des contraintes de fertilité et de drainage.

Ainsi, l'impact négatif sur le potentiel agricole des terrains visé et avoisinants peut être considéré comme faible.

7.2 Impacts sur les possibilités d'utilisation de la superficie visée à des fins agricoles

Tel que mentionné précédemment, la superficie en demande fait partie d'un secteur où la présence de sols sableux se prête moins à une utilisation agricole, ceci étant d'autant plus vrai dans la portion sud-est de la demande.

On remarque d'ailleurs sur les photographies aériennes (annexes A, B, D, E et H) que la limite de la zone agricole dynamique (à Sainte-Anne-des-Plaines) correspond à la limite sol sableux/sol argileux. La portion en sol sableux est majoritairement boisée et non utilisée à des fins agricoles et c'est à l'intérieur de ce secteur sableux que se situe l'agrandissement prévu.

En conséquence, l'impact négatif sur les possibilités d'utilisation de la superficie visée à des fins agricoles est faible.

7.3 Impacts sur les activités agricoles existantes, leur développement et les possibilités d'utilisation agricole des terrains avoisinants

7.3.1 Activités agricoles existantes

Superficie visée

Il n'y a actuellement aucune activité agricole sur les superficies visées de sorte que l'impact négatif de l'agrandissement projeté sur cet aspect doit être considéré comme inexistant.

Secteur environnant

Dans le secteur environnant, les activités agricoles se situent exclusivement au nord et au nord-ouest (1^{re} et 2^e Rue) ainsi qu'au sud (rang Sainte-Marguerite).

La demande ne vise pas une nouvelle implantation mais bien l'agrandissement d'un site existant. Basé sur l'étude des photographies aériennes antérieures ainsi que sur l'expérience des dernières années, l'exploitation du site existant n'a eu aucune conséquence négative sur l'agriculture des environs. L'agrandissement prévu, qui vise la continuité des activités existantes, n'aura pas plus d'impacts négatifs sur les activités agricoles existantes dans le secteur environnant.

Bien que cela soit plus un impact social, l'implantation d'un nouveau chemin d'accès entre la route 158 et le site actuel a eu pour effet de réduire l'achalandage routier sur certains rangs où la machinerie agricole était susceptible de circuler.

La demande n'aura donc aucun impact négatif réel et significatif sur les activités agricoles existantes, tant pour la superficie visée que le secteur environnant.

7.3.2 Développement des activités agricoles

Au niveau du dynamisme agricole, on peut séparer le milieu environnant en deux secteurs bien distincts, soit :

- ∉ le secteur situé au sud-est des superficies visées où les sols sont à texture plus argileuse, possèdent des potentiels agricoles plus élevés et où le dynamisme agricole est très élevé;
- ∉ le secteur situé au nord-ouest du site (incluant une bande d'environ 1,5 km au sud-est de ce dernier) où les sols sont à texture plus sableuse, les possibilités agricoles plus faibles et l'activité agricole, bien que présente, est moins importante.

Secteur sud-est

L'agrandissement demandé n'aura aucun impact négatif sur le développement des activités agricoles de la zone au sud-est, celle-ci étant située à plus de 1,5 km du site. D'ailleurs, l'exploitation du site depuis plus de 35 années (et de façon plus intensive au cours des cinq dernières années) n'a pas empêché le développement de l'agriculture de ce secteur. Un agriculteur voisin sur le chemin du Trait-Carré a d'ailleurs procédé en 2001 au défrichage d'une parcelle au sud-est du site existant pour fins de culture.

Secteur nord-ouest

Pour ce qui est du secteur nord-ouest, ce sont plutôt les possibilités d'utilisation agricole limitées qui ont des incidences sur le développement des activités agricoles de ce secteur et non l'exploitation du site.

7.3.3 Possibilités d'utilisation agricole des terrains avoisinants

Le site visé est entouré sur trois de ses côtés (nord, est et sud) par des terrains non utilisés à des fins agricoles, un de ces côtés étant le site existant (nord). Tel que mentionné précédemment, cette « non-utilisation » des deux autres côtés n'est pas due à la présence du site mais bien aux faibles possibilités agricoles des sols en présence. Pour ce qui est du côté ouest, où l'on dénote une activité agricole, la présence du site depuis plus de 35 années n'y a pas empêché son utilisation agricole. Encore là, ce sont les possibilités agricoles réduites qui ont une incidence sur les possibilités d'utilisation agricole de ces terrains. D'ailleurs, lorsque le potentiel agricole le permet, les sols avoisinant un lieu d'enfouissement sanitaire sont généralement utilisés à des fins agricoles.

L'agrandissement prévu n'aura donc aucun impact négatif sur les possibilités d'utilisation agricole des terrains avoisinants. Il en sera également de même en ce qui concerne les activités sylvicoles, l'exploitation actuelle du site en étant la preuve.

7.4 Impacts sur les lois et règlements environnementaux

Loi sur la qualité de l'environnement

L'agrandissement du site nécessitera l'obtention d'un certificat d'autorisation du MENV. Il devra donc être en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Directive sur les distances séparatrices

L'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire n'entre dans aucune catégorie nécessitant des marges de recul spécifiques par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers en fonction de la *Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole* (Directive), ainsi que selon les orientations du gouvernement en matière d'aménagement (La protection du territoire et des activités agricoles – Décembre 2001).

Règlement sur les exploitations agricoles

La demande aura pour effet de soustraire 65 ha de superficies pouvant potentiellement être utilisées pour l'épandage des engrais de ferme (si elles étaient toutes défrichées). Cependant, il faut considérer le fait qu'il existe encore des superficies importantes dans les environs possédant des potentiels agricoles similaires et pouvant être utilisées à de telles fins si nécessaire.

7.5 Sites alternatifs

L'agrandissement du site ne peut être réalisé que de façon adjacente à celui déjà existant et autorisé par la Commission.

Un agrandissement au nord-ouest serait peu souhaitable étant donné qu'on se retrouverait de l'autre côté de la 1^{re} Rue, ce qui, au niveau technique, serait des plus problématiques. De plus, on retrouve la présence de terres en culture et d'établissements de production animale de ce côté.

Pour ce qui est des autres possibilités d'agrandissement de façon adjacente au site existant (au nord et à l'est), il n'existe pas d'endroit qui serait de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, les caractéristiques de ces terrains étant similaires à celles de la superficie en demande.

La Commission avait d'ailleurs mentionné dans sa décision # 166963 que le site visé à l'époque (adjacent au site présentement en demande) était celui de moindre impact sur l'agriculture.

7.6 Impacts sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles

Exploitation agricole

Aucune exploitation agricole n'est touchée par ce projet, de sorte que celui-ci ne causera aucun impact négatif sur l'homogénéité d'une exploitation agricole.

Communauté agricole

Il existe un lieu d'enfouissement sanitaire à cet endroit depuis plus de 35 années et ce dernier a déjà fait l'objet d'une autorisation de la Commission pour un agrandissement en 1990. Comme le mentionnait d'ailleurs la Commission dans cette décision, le site se situe dans un secteur peu dynamique sur le plan agricole où les sols affichent majoritairement un faible potentiel agricole.

Considérant ces éléments, la demande n'aura donc aucun impact négatif réel et significatif sur l'homogénéité de la communauté agricole.

7.7 Impacts sur les ressources eau et sol

Ressource eau

Eaux souterraines

Des mesures seront prises afin d'empêcher toute contamination des eaux souterraines, notamment par un système d'imperméabilisation à double niveau de protection avec collecte et recirculation du lixiviat. L'exploitation prévue fera également en sorte qu'il n'y aura pas de rabattement de la nappe souterraine de sorte que la demande n'aura aucun impact négatif sur les eaux souterraines.

Eaux de surface

Des mesures seront également prises afin d'assurer le drainage de surface des terrains avoisinants et de ne pas rejeter hors du site des eaux de surface qui auraient pu avoir été contaminées sans avoir été traitées.

Il n'y aura donc aucun impact négatif sur la ressource eau.

Ressource sol

Les impacts sur la ressource sol ont été discutés à la section 7.1.

7.8 Impacts sur les propriétés foncières

La demande n'occasionnera pas le morcellement d'une exploitation agricole de sorte qu'il n'y aura aucun impact négatif sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

8. MESURES DE COMPENSATION

Bien que le genre d'exploitation prévue ainsi que les mesures de mitigation mises en place auront pour effet de réduire grandement les impacts du projet sur l'agriculture, il reste cependant qu'il y aura une perte d'usage agricole potentiel sur la superficie visée. Pour compenser cette perte, Intersan s'est engagée à appuyer la mise en place et à participer à un processus de collaboration avec les intervenants agricoles du secteur (CCA, UPA, municipalité de Sainte-Sophie, MRC et agriculteurs au voisinage du site) en vue :

- € de quantifier techniquement et économiquement l'envergure de la perte d'usage agricole sur la superficie visée;
- € de développer des mesures d'atténuation, de compensation et d'accompagnement permettant de dynamiser les activités agricoles au pourtour de ses installations;
- € de conduire les études de faisabilité permettant d'évaluer à leur mérite les différentes propositions susceptibles de permettre une juste compensation des impacts sur le milieu agricole. Seront entre autres évalués la valorisation des biogaz pour les activités agricoles, la disposition des surplus de fumiers de la municipalité de Sainte-Sophie, le soutien à la mise en culture des terres dans la municipalité;
- € de définir les moyens pour appuyer la mise en place des mesures compensatoires qui seront retenues en regard des impacts identifiés.

Ces mesures sont assorties d'un échéancier de réalisation précis.

Le 7 avril 2003

I:\1196\1196RF04.DOC

ANNEXES

ANNEXE A

Utilisation du sol (zone d'étude)

ANNEXE B

Pédologie (zone d'étude)

ANNEXE C

Potentiel agricole (terminologie)

POTENTIEL AGRICOLE

LÉGENDE

La présente méthode de classement groupe les sols minéraux en sept classes d'après les renseignements contenus dans les relevés pédologiques. Les sols des classes 1, 2, 3 et 4 sont considérés aptes à la production continue des récoltes de grande culture, ceux des classes 5 et 6 ne conviennent qu'aux plantes fourragères vivaces et ceux de la classe 7 ne conviennent à aucune de ces productions.

Le classement repose sur les postulats suivants :

- € Le travail du sol et les récoltes se font à l'aide de la machinerie moderne.
- € Le terrain qui nécessite des améliorations (y compris le défrichement), que l'exploitant peut exécuter lui-même est classé selon les limitations ou les risques que son utilisation pourrait entraîner après ces améliorations.
- € Le terrain qui nécessite des améliorations dépassant les capacités de l'exploitant lui-même est classé d'après les limitations actuelles.
- € On ne tient pas compte de la distance des marchés, de la qualité des routes, de l'emplacement ou de l'étendue des exploitations, du mode de faire-valoir, des systèmes de culture, de l'habileté ou des ressources des exploitants, ni des dommages que des tempêtes pourraient causer aux récoltes.

Le classement ne tient pas compte des aptitudes des sols pour la production d'arbres, l'établissement de vergers, la culture de petits fruits et de plantes d'ornement, la récréation et la faune.

Les classes sont fondées sur l'intensité plutôt que sur le genre des limitations imposées dans l'utilisation des sols pour des fins agricoles.

Chaque classe comprend plusieurs sortes de sols, dont certains, dans une même classe exigent une gestion et des traitements différents.

CLASSE 1 SOLS NE COMPORTANT AUCUNE LIMITATION IMPORTANTE DANS LEUR UTILISATION POUR LES CULTURES

Ces sols sont profonds, bien ou imparfaitement drainés; ils retiennent bien l'eau et, à l'état naturel, ils sont bien pourvus d'éléments nutritifs. Les travaux de culture et d'entretien sont faciles. Une bonne gestion permet d'en obtenir une productivité élevée à modérément élevée pour un choix étendu de grandes cultures.

CLASSE 2 SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS QUI RESTREIGNENT QUELQUE PEU LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES MODÉRÉES DE CONSERVATION

Ces sols sont profonds et retiennent bien l'eau; leurs limitations sont modérées. Les travaux s'y exécutent avec un minimum de difficulté. Une bonne gestion y assure une productivité variant de modérément élevée à élevée pour un choix passablement grand de cultures.

CLASSE 3 SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉMENT GRAVES QUI RESTREIGNENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION

Les sols de cette classe ont des limitations plus graves que ceux de la classe 2. Elles touchent une ou plusieurs des pratiques suivantes : temps et facilité d'exécution des travaux de préparation du sol; ensemencement et moisson; choix des cultures et méthodes de conservation. Bien exploités, ces sols ont une productivité passable ou modérément élevée pour un assez grand choix de cultures.

**CLASSE 4 SOLS COMPORTANT DE GRAVES LIMITATIONS QUI RESTREIGNENT
LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSENT DES PRATIQUES
SPÉCIALES DE CONSERVATION**

Les limitations dont cette classe est l'objet atteignent gravement une ou plusieurs des pratiques suivantes : temps et facilité d'exécution des travaux de préparation du sol; ensemencement et moisson; choix des cultures et méthodes de conservation. Les sols sont peu ou passablement productifs pour un choix raisonnablement étendu de cultures, mais ils peuvent avoir une productivité élevée pour une culture spécialement adaptée.

**CLASSE 5 SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES ET NE
CONVIENNENT QU'À LA PRODUCTION DE PLANTES
FOURRAGÈRES VIVACES, MAIS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION**

Les sols de cette classe ont des limitations tellement graves qu'ils ne peuvent convenir à la production soutenue de plantes annuelles de grande culture. Ils peuvent produire des plantes fourragères vivaces, soit indigènes, soit cultivées, et ils peuvent être améliorés par l'emploi des machines agricoles. Les pratiques d'amélioration peuvent comprendre le défrichement, les façons culturales, l'ensemencement, la fertilisation, ou l'aménagement des eaux.

**CLASSE 6 SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES; INAPTES
À PRODUIRE D'AUTRES PLANTES QUE DES PLANTES
FOURRAGÈRES VIVACES ET NON SUSCEPTIBLES
D'AMÉLIORATION**

Ces sols fournissent aux animaux de ferme une certaine paissance soutenue, mais leurs limitations sont tellement graves qu'il n'est guère pratique de chercher à les améliorer à l'aide des machines agricoles, soit parce que le terrain ne se prête pas à l'emploi de ces machines, ou que le sol ne réagit pas convenablement aux travaux d'amélioration, soit encore parce que la période de paissance est très courte.

**CLASSE 7 SOLS INUTILISABLES SOIT POUR LA CULTURE SOIT POUR LES
PLANTES FOURRAGÈRES**

Cette classe comprend aussi les étendues de roc nu, toute autre superficie dépourvue de sol et les étendues d'eau trop petites pour figurer sur les cartes.

CLASSE 0 SOLS ORGANIQUES

(Non inclus dans le système de classement).

SOUS-CLASSES

À l'exception de la classe 1, les classes sont subdivisées en sous-classes d'après une ou plusieurs de douze limitations reconnues. Ces sous-classes sont les suivantes :

SOUS-CLASSE C Climat désavantageux. La principale limitation est soit la basse température, soit la faible précipitation ou sa mauvaise répartition au cours de la période de végétation ou un ensemble de ces facteurs.

SOUS-CLASSE D Structure indésirable et (ou) lente perméabilité du sol. Cette sous-classe s'emploie dans le cas de sols difficiles à labourer, ou qui absorbent l'eau très lentement, ou dans lesquels la zone d'enracinement est limitée en profondeur par d'autres facteurs que la présence d'une nappe phréatique élevée ou de roc solide.

SOUS-CLASSE E Dommages par l'érosion. Les dommages causés antérieurement par l'érosion limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.

- SOUS-CLASSE F** **Basse fertilité.** Cette sous-classe dénote des sols peu fertiles ou très difficiles à améliorer, mais pouvant être remis en valeur grâce à l'emploi judicieux d'engrais et d'amendements. Cette limitation peut être attribuable à une carence de substances nutritives des plantes, à la forte acidité ou alcalinité du sol, à une faible capacité d'échange, à une forte teneur en carbonate ou à la présence de composés toxiques.
- SOUS-CLASSE I** **Inondation.** Les crues des cours d'eau et des lacs limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.
- SOUS-CLASSE M** **Manque d'humidité.** Cette sous-classe représente des sols où les récoltes sont affectées par la sécheresse du sol en raison des particularités inhérentes à ce dernier. Ces sols sont généralement dotés d'une faible capacité de rétention de l'eau.
- SOUS-CLASSE P** **Pierrosité.** Les pierres nuisent aux travaux de préparation du sol, d'ensemencement et de moisson.
- SOUS-CLASSE R** **Sol mince sur roche consolidée.** La roche consolidée se trouve à moins de trois pieds de la surface.
- SOUS-CLASSE S** **Caractéristiques défavorables du sol.** Présence d'une ou de plusieurs des caractéristiques désavantageuses suivantes : mauvaise structure, perméabilité restreinte, développement des racines gêné à cause de la nature du sol, faible fertilité naturelle, faible pouvoir de rétention d'eau, salinité.
- SOUS-CLASSE T** **Relief défavorable.** La déclivité ou le modelé du terrain limite l'utilisation pour l'agriculture.

SOUS-CLASSE W **Excès d'humidité.** L'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau provenant de causes autres que l'inondation, soit : mauvais drainage, plan d'eau élevé, infiltration et ruissellement d'eaux provenant d'endroits avoisinants.

SOUS-CLASSE X Sols étant l'objet d'une limitation modérée, causée par l'effet cumulé de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune prise séparément n'est pas assez grave pour modifier le classement.

ANNEXE D

Potentiel agricole (zone d'étude)

ANNEXE E

Peuplements forestiers d'intérêt (zone d'étude)

ANNEXE F

Résumé des données dendrométriques

DESCRIPTION DES PEUPEMENTS
TABLEAU RÉSUMÉ DES DONNÉES DENDROMÉTRIQUES

Peuplement	Superficie approx. (ha)	Essences principales ⁽²⁾	%	Hauteur moyenne (m)	Diamètre moyen (cm)	Qualité	Densité	Drainage	Potentiel acéricole ⁽¹⁾		
									(ent./ha)		
									Actuel	Court terme (5 ans)	Moyen terme (15 ans)
1	1,8	Pib Err	82 13	20	30	Moyenne	Moyenne	Moyen	0	0	30
2	2,0	Err	95	15	20	Faible	Moyenne	Moyen	25	65	145
3	5,4	Mel Bog Err	48 24 24	11	16	Faible	Moyenne	Moyen	0	0	0
4	0,9	Pib Epb Tho Err Pet	58 11 11 11 4	20	34	Bonne	Moyenne	Bon	0	0	0
5	3,8	Mel Pet Pib	65 24 6	15	14	Bonne	Moyenne	Faible	0	0	0
6	4,0	Pis	95	7	10	Faible	Moyenne	Bon	0	0	0
7	1,1	Pis Pet Mel	48 38 9	15	16	Faible	Moyenne	Moyen	0	0	0

(1) Réparti en fonction du diamètre des arbres entaillables selon les normes du Ministère de l'Agriculture du Québec, soit:

20 à 39 cm de diamètre	=	1 entaille/érable
40 à 59 cm de diamètre	=	2 entailles/érable
60 à 79 cm de diamètre	=	3 entailles/érable
80 cm et plus	=	4 entailles/érable

(2) Indicatifs des essences

Bop =	Bouleau à papier	Era =	Erable argenté	Peg =	Peuplier à grandes dents
Boj =	Bouleau jaune	Err =	Erable rouge	Pet =	Peuplier faux-tremble
Bog =	Bouleau gris	Ers =	Erable à sucre	Pib =	Pin blanc
Cac =	Caryer cordiforme	Fra =	Frêne d'Amérique	Pig =	Pin gris
Caf =	Caryer ovale	Frn =	Frêne noir	Pir =	Pin rouge
Cet =	Cerisier tardif	Frp =	Frêne de Pennsylvanie	Pis =	Pin sylvestre
Cev =	Cerisier de Virginie	Heg =	Hêtre à grandes feuilles	Pru =	Pruche de l'Est
Chg =	Chêne à gros fruits	Mel =	Mélèze laricin	Sab =	Sapin baumier
Chr =	Chêne rouge	Ora =	Orme d'Amérique	Tho =	Thuya de l'Est
Epb =	Epinette blanche	Osv =	Ostryer de Virginie	Til =	Tilleul d'Amérique
Epn =	Epinette noire				
Epr =	Epinette rouge				

ANNEXE G

Potentiel forestier (terminologie)

POTENTIEL FORESTIER

DONNÉES GÉNÉRALES

La présente méthode de classement groupe tous les sols minéraux et organiques en sept classes d'après leur aptitude à produire du bois marchand. Les meilleures terres du Canada pouvant produire ce genre de bois seront rangées dans la classe 1; les terres ne se prêtant pas à la production de forêts commerciales seront placées dans la classe 7: ce sont les deux extrêmes.

Éléments importants à la base de classification

- € Tous les renseignements connus ou obtenus indirectement au sujet d'une étendue donnée notamment le sous-sol, le profil du sol, la profondeur, l'humidité, la fertilité, le relief, le climat et la végétation.

- € A chaque classe de possibilités correspond une gamme de productivité fondée sur l'accroissement annuel moyen des meilleures essences ou d'un groupe d'essences adaptées à l'endroit et ayant à peu près atteint l'âge d'exploitation. Les classes de productivité sont exprimées en volume déterminé par le nombre de mètres cubes de bois marchand brut d'un diamètre minimal de dix centimètres. Ce chiffre ne comprend ni les coupes d'éclaircie, ni l'écorce, ni le bois des branches. La productivité en question s'entend pour les peuplements "normaux" c'est-à-dire complets. On peut supposer que seule une bonne gestion aurait produit des peuplements de cette nature.

- € On ne tient pas compte des facteurs suivants: emplacement, facilité d'accès, distance des marchés, étendue de la forêt, régime de propriété, état actuel ou possibilités de récoltes spéciales telles que celles d'arbres de Noël.

Les classes sont fondées sur l'état naturel de la terre sans amélioration telles que la fertilisation, l'égouttement et d'autres. L'amélioration de la gestion peut changer la productivité d'une forêt; dans la mesure où les limitations figurant dans le symbole peuvent être modifiées, la classe dans laquelle une forêt est placée pourrait aussi changer. Cependant, on n'obtiendra de changements importants que par des pratiques coûteuses et continues.

**CLASSE 1 TERRES NE COMPORTANT PAS DE LIMITATIONS IMPORTANTES
POUR LA CROISSANCE DE FORETS COMMERCIALES**

Les sols sont profonds, perméables, à texture moyenne, modérément bien ou imparfaitement drainés doués d'une bonne capacité de rétention d'eau et naturellement très fertiles. Leur position est telle qu'ils reçoivent souvent des eaux d'infiltration et des éléments nutritifs des surfaces adjacentes. Ils ne sont pas sujets à des extrêmes de température ni d'évapotranspiration. Leur productivité dépassera généralement 7.6 m³/ha/an. Cette classe peut au besoin être subdivisée d'après la productivité en les sous-classes 1 (7.6 à 9.1), 1a (9.2 à 10.5), 1b (10.6 à 11.9), 1c (12.0 à 13.3), 1d (13.4 à 14.7) et ainsi de suite pour chaque 1.4 mètre cube d'augmentation de productivité par hectare par an.

**CLASSE 2 TERRES COMPORTANT DE FAIBLES LIMITATIONS POUR LA
CROISSANCE DE FORETS COMMERCIALES**

Les sols sont profonds, bien ou modérément bien drainés, à texture moyenne ou fine et doués d'une bonne capacité de rétention d'eau. Les limitations les plus fréquentes (toutes relativement peu importantes) sont les suivantes: climat désavantageux, insuffisance d'humidité, profondeur restreinte de la zone d'enracinement, fertilité un peu faible et effets cumulés de plusieurs caractéristiques secondaires défavorables dans le sol. La productivité sera généralement de 6.4 à 7.6 m³/ha/an.

**CLASSE 3 TERRES COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉES POUR LA
CROISSANCE DE FORETS COMMERCIALES**

Les sols peuvent être profonds ou un peu minces, bien ou imparfaitement drainées, à texture moyenne ou fine et doués d'une capacité de rétention d'eau, modérée ou bonne. Ils peuvent avoir une fertilité un peu faible ou être l'objet de déséquilibres périodiques relatifs à l'humidité. Les limitations les plus fréquentes sont les suivantes: climat désavantageux, profondeur restreinte de la zone d'enracinement, manque ou excès modéré d'humidité du sol, fertilité un peu faible, entraves au drainage, expositions (dans les régions maritimes) et inondations intermittentes. La productivité sera généralement de 4.9 à 6.3 m³/ha/an.

**CLASSE 4 TERRES COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉMENT GRAVES
POUR LA CROISSANCE DE FORETS COMMERCIALES**

Les sols peuvent être tantôt profonds, tantôt modérément minces. Le drainage peut être excessif, ou imparfait, ou médiocre; la texture, grossière ou fine; la capacité de rétention d'eau, bonne ou médiocre; la structure, bonne ou médiocre et la fertilité naturelle, bonne ou faible. Les limitations les plus fréquentes sont les suivantes: manque ou excès d'humidité, climat désavantageux, profondeur restreinte de la zone d'enracinement, structure médiocre, teneur excessive en carbonates, exposition ou faible fertilité. La productivité sera généralement de 3.4 à 4.9 m³/ha/an.

**CLASSE 5 TERRES COMPORTANT DES LIMITATIONS GRAVES POUR LA
CROISSANCE DE FORÊTS COMMERCIALES**

Les sols sont minces sur le roc, pierreux, excessivement ou médiocrement drainés à texture grossière ou fine, doués d'une médiocre capacité de rétention d'eau et d'une faible fertilité naturelle. Les limitations les plus courantes (souvent présentes plusieurs à la fois) sont les suivantes: manque ou excès d'humidité, manque d'épaisseur du sol sur le roc, climat régional ou local désavantageux, fertilité faible, exposition (particulièrement dans les régions maritimes), pierrosité excessive, teneur élevée en carbonates. La productivité sera généralement de 2.2 à 3.4 m³/ha/an.

**CLASSE 6 TERRES COMPORTANT DE GRAVES LIMITATIONS POUR LA
CROISSANCE DE FORÊTS COMMERCIALES**

Les sols minéraux sont souvent minces, pierreux, excessivement drainés, à texture grossière et doués d'une faible fertilité. Un pourcentage élevé des terres de cette classe est formé de sols organiques médiocrement drainés. Les limitations les plus courantes (souvent présentes plusieurs à la fois) sont les suivantes: sol mince sur le roc, manque ou excès d'humidité du sol, forte teneur en sels solubles, faible fertilité, exposition, inondation et pierrosité. La productivité sera généralement de 0.8 à 2.2 m³/ha/an.

CLASSE 7 TERRES COMPORTANT DES LIMITATIONS ASSEZ GRAVES POUR EMPÊCHER LA CROISSANCE DE FORÊTS COMMERCIALES

Les sols minéraux sont généralement très minces sur le roc, sujets régulièrement aux inondations ou renferment des sels solubles en quantité toxique. Les sols qui sont actuellement l'objet de l'érosion ou les sols extrêmement secs peuvent aussi être placés dans cette classe. Un pourcentage élevé des terres est constitué de sols organiques très médiocrement drainés. Les limitations les plus fréquentes sont les suivantes: sol mince sur le roc, humidité excessive du sol, inondations fréquentes, érosion en cours, teneur toxique en sels solubles et conditions climatiques extrêmes ou exposition. La productivité sera généralement inférieure à 0.8 m³/ha/an.

SOUS-CLASSES

Sauf pour la classe 1, les sous-classes indiquent l'espèce de limitation pour chaque classe. Les sous-classes sont énumérées après l'explication des limitations.

CLIMAT

Ces sous-associations indiquent un écart désavantageux important à ce que l'on considère comme le climat médian de la région, c'est-à-dire une limitation occasionnée par le climat local; le climat régional désavantageux sera indiqué au moyen du niveau de la classe.

SOUS-CLASSE A État de sécheresse ou d'aridité occasionné par le climat.

SOUS-CLASSE C Présence de plusieurs éléments du climat à la fois ou quant il est impossible de déterminer quel élément climatique, lorsqu'il y en a deux ou davantage, est vraiment important.

SOUS-CLASSE H Températures basses, c'est-à-dire trop froides.

SOUS-CLASSE U Exposition

HUMIDITÉ DU SOL

Ces sous-classes indiquent un degré d'humidité du sol s'écartant du degré optimal pour la croissance de forêts commerciales mais ne comprenant pas l'inondation.

- SOUS-CLASSE M** Manque d'humidité du sol.
- SOUS-CLASSE W** Excès d'humidité du sol.
- SOUS-CLASSE X** Présence simultanée des sous-classes M et W trop étroitement associées pour qu'on puisse les faire figurer séparément sur les cartes.
- SOUS-CLASSE Z** Présence simultanée de sols organiques humides et de roches en place trop étroitement associés pour qu'on puisse les faire figurer séparément sur les cartes.

PERMÉABILITÉ ET PROFONDEUR DE LA ZONE D'ENRACINEMENT

Ces sous-classes indiquent des limitations concernant la perméabilité du sol ou la zone d'enracinement.

- SOUS-CLASSE D** Obstacles à l'enracinement causés par la présence de couches denses ou consolidées, autre que le roc.
- SOUS-CLASSE R** Obstacles à l'enracinement causés par la présence du roc.
- SOUS-CLASSE Y** Présence étroitement liée de sol mince, de sol compact ou de couches qui font obstacle à l'enracinement.

AUTRES CARACTÉRISTIQUES DU SOL

Ces sous-classes indiquent la présence de facteurs inhérents au sol qui, individuellement ou associés, nuisent à la croissance.

SOUS-CLASSE E Sols étant actuellement l'objet de l'érosion.

SOUS-CLASSE F Fertilité faible.

SOUS-CLASSE I Sols périodiquement inondés par des cours d'eau ou des lacs.

SOUS-CLASSE K Présence pergélisol.

SOUS-CLASSE L Problèmes de nutrition liés à une teneur élevée en carbonates.

SOUS-CLASSE N Teneur excessive en éléments toxiques tels que les sels solubles.

SOUS-CLASSE P Pierrosité qui nuit à la densité ou à la croissance de la forêt.

SOUS-CLASSE S Présence simultanée de plusieurs facteurs inhérents au sol, dont aucun ne ferait par lui-même changer le niveau de la classe mais qui, agissant ensemble, abaissent la classe de possibilités.

ANNEXE H

Potentiel forestier (zone d'étude)

ANNEXE I

Décision de la CPTAQ
(dossier # 166963)